



COMPTE RENDU VALANT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mars 2022

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie, dans le respect des règles sanitaires.

Présents : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Julien CHALAYE, Pascal MARCHESINI, Annie MEUNIER, Frédéric DARRIBAU, Bernard SCULFORT, Mireille FARESSSE, Patricia BEYSSON, Pierrette MEYER, Katia VESSIOT et Frédéric ANGOT

Procurations : Gilles GASQ, Marie Christine ANDRIEU et Cyril BRUSCOLINI qui donnent respectivement procuration à Patricia LISPAL, Isabelle DALADIER et Julien CHALAYE

Secrétaire de Séance : Patricia LISPAL

Mme le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

1 Approbation des Comptes de Gestion du Receveur 2021 – Caisse des Ecoles

Après s'être fait présenter les écritures, en dépenses et en recettes, considérant que le compte de gestion établi dans tous ses détails est conforme : Approbation du Compte de Gestion à l'unanimité

2 Vote du Compte Administratif 2021 – Caisse des Ecoles

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 18 452.99 €
Les recettes s'élèvent à 22 532.40 €
L'excédent reporté était de 11 165.00 € et passe donc à 15 244.41 €

Vote du Compte Administratif : Approuvé à l'unanimité.

3 Affectation du Résultat de l'exercice 2021 – Caisse des Ecoles

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la somme 15 244.41 € en recette de fonctionnement.

4 Approbation des Comptes de Gestion du Receveur 2021 - Mairie

Après s'être fait présenter les écritures, en dépenses et en recettes, considérant que le compte de gestion établi dans tous ses détails est conforme : Approbation du Compte de Gestion à l'unanimité

5 Vote du Compte Administratif 2021 - Mairie

Investissement :

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 215 955.14 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 63 130.85 €

Le résultat est donc de : – 152 824.29 €

L'excédent reporté était de 18 518.08 €

Le résultat de clôture est donc de : – 134 306.21 €

Fonctionnement :

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 539 403.34 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 583 759.25 €

Le résultat est donc de 44 355.91 €

L'excédent reporté était de 378 487.33 €

Le résultat de clôture est donc de 422 843.24 €

Vote du Compte Administratif : Approuvé à l'unanimité.

6 Affectation du Résultat 2021 - Mairie

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- La somme de 134 306.21 € en Investissement
- La somme de 288 537.03 € en Fonctionnement

7 Présentation du Rapport ADS (Autorisations du Droit des Sols) 2021

Le Conseil, à l'unanimité, confirme s'être fait présenter le rapport annuel 2021 du service commun des autorisations d'urbanisme :

- 2 CU (certificat d'urbanisme) instruits
- 1 DP (Déclaration Préalable) en cours
- 18 DP instruites : non opposition
- 7 DP instruites : Opposition,
- 2 PC (Permis de construire) instruits : Accordés,
- 4 PC instruits : Refus,
- 1 PA (Permis d'aménager) accordé

Soit 35 dossiers traités en 2021 pour la collectivité
Le rapport est consultable en Mairie.

8 MOTION DE SOUTIEN : maintien de la gratuité du parking de l'Hôpital d'Avignon

Le Conseil, à l'unanimité, décide de soutenir la motion relative au maintien de la gratuité du parking de l'Hôpital d'Avignon, car si cette mesure devait être appliquée, cela impacterait le pouvoir d'achat des concitoyens. En effet, l'hôpital accueille des patients de toutes les communes du Département. Ce projet concerne donc tous les administrés.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire présente le programme de déploiement 2022-2023 des colonnes. Elle précise qu'un seul site, situé à la Salle des fêtes, concernera 95 logements, sur une distance de 400 m au maximum du PAV. Un plan est consultable. Il sera rajouté une colonne pour les cartons. Le badge sera à récupérer soit au Bus France Service, soit à la CCAOP, soit en Mairie.

Madame le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022. Il convient donc de se rendre disponible pour les permanences. Merci de se rapprocher du Secrétariat.

Madame le Maire indique que le rapport 2021 de Prévigrêle est disponible et consultable en Mairie. Elle rappelle que l'intercommunalité est sollicitée financièrement pour participer au bon fonctionnement du réseau assuré par des opérateurs bénévoles.

Madame le Maire, conformément à l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente l'état annuel 2021 des montants perçus par les élus siégeant au Conseil Municipal. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous, sont exprimés en € et en brut.

Elus	Indemnités en € Brut
Isabelle DALADIER, Maire	18 809.16
Patricia LISPAL, 1 ^{er} Adjointe	4 994.04
Cyril BRUSCOLINI, 2 ^e Adjoint	4 994.04
Gilles GASQ, 3 ^e Adjoint	4 994.04

Pierrette MEYER demande ou en est l'élagage des arbres à Grands Prés. Madame le Maire répond qu'un courrier a été adressé le 22 décembre 2021 au propriétaire des arbres débordant au Chemin du Badafier, resté sans réponse à ce jour.

Madame le Maire indique que l'agent Technique a été reconnu inapte définitivement à toutes fonctions, par le Médecin expert. Une saisine a été adressée à la Commission de Réforme pour reconnaissance de l'inaptitude définitive et absolue à l'exercice de toutes fonctions. Durant l'instruction de ce dossier l'agent est placé en congé annuel, puis en congé maladie ordinaire.

Madame le Maire revient sur l'article paru dans la presse locale concernant la « fuite de gaz à la cantine ». Elle tient à ce que la vérité soit rétablie et apporte les précisions suivantes :

L'information relative à une odeur de gaz dans la classe de GS-CP a été donnée par la Directrice de l'école. Les élèves étaient dans la cour de l'école (récréation).

La Mairie a contacté les services de GRT Gaz afin d'effectuer une recherche sur un éventuel incident. Aucune fuite n'a été constatée.

Il a été demandé de laisser les enfants à l'extérieur en attendant l'intervention des pompiers, contactés par la directrice.

Aucune fuite n'a été constatée non plus par les pompiers.

Par précaution les détendeurs et flexibles ont été remplacés le jour même.

Cet incident relève plus probablement d'un regard d'eaux usées (fermentation : ancienne fosse septique). Le service assainissement a été contacté, un contrôle sera effectué dès demain par SUEZ assainissement.

Madame le Maire indique que le Président du Club Bon Accueil, a clôturé les comptes de l'association et a fait le choix de déposer 2 chèques au profit du :

- Comité des Loisirs pour 3200 €
- L'Amicale Laïque de l'école de Travaillan pour 5000 €

Frédéric DARRIBAU souhaite que l'essai incendie soit effectué plus régulièrement à l'école. Madame le Maire répond que les divers essais sont réalisés par l'équipe enseignante mais qu'il est tout à fait envisageable de faire participer un élu lors d'un test. Elle précise toutefois que la Mairie n'est pas forcément mise au courant de la date à laquelle l'essai est réalisé.

Annie MEUNIER informe avoir été sollicitée par un voisin concernant la qualité de l'eau (forte odeur de chlore et couleur blanchâtre). Elle demande si des analyses sont réalisées. Madame le Maire répond que des analyses sont réalisées régulièrement, que les résultats sont consultables en Mairie. Elle précise que des travaux ont été réalisés sur les réseaux de canalisation, sur Cairanne, mais que les gros travaux se feront après la période des Vendanges. Patricia LISPAL précise que l'odeur de chlore, peut persister pendant environ 15 jours.

Frédéric DARRIBAU présente un devis sur la vidéosurveillance pour 3 sites (caméras + lecteurs de plaques) ainsi que la maintenance. Précise que l'opération est subventionnable. Il déplore la disparition du dossier élaboré en Mairie qui n'a pas été rendu. Madame le Maire répond que les commissions Travaux et Finances se réuniront prochainement pour la préparation du Budget 2022.

Bernard SCULFORT demande où en sont les travaux concernant le jardin du souvenir et le columbarium. Madame le Maire répond que le dossier de demande de subvention est toujours en cours auprès du Conseil Départemental. Dès que l'aide est accordée, l'entreprise sera contactée, la date de démarrage sera communiquée.

Patricia LISPAL indique que l'olivier à l'angle de la concession « Taboni » devient propriété de la commune et sera entretenu par la Mairie.

Madame le Maire indique que les souches des cyprès (cimetière) seront complétées avec des coupes fleuries.

Madame le Maire indique que le problème de messagerie avec « g.mail » est solutionné.

Pierrette MEYER demande ou en est le dossier Mistral Habitat. Mme le Maire répond que le dossier est toujours en cours.

Elle demande également si le projet de Maison de Retraite est toujours d'actualité.

Madame le Maire répond que ce projet concerne un terrain privé.

Bernard SCULFORT souhaite que le volet roulant de la Salle des Fêtes soit remplacé, ainsi que le tapis d'entrée.

Frédéric DARRIBAU indique que le city park est accaparé par des enfants et jeunes des communes voisines. Madame le Maire indique qu'il n'était pas destiné uniquement aux enfants de Travaillan, Patricia LISPAL précise qu'il n'a pas été prévu ni de le fermer ni de limiter son utilisation.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 16 Mars 2022 conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance
Patricia LISPAL



Travaillan le 15 Mars 2022
Isabelle DALADIER, Maire

